

*Avis du Rédacteur.*

Nous avons dit, dans le troisième numéro de ce journal, page 69, en parlant des moyens de décomposer le sulfate de soude, que les citoyens Leblanc et Dizé étoient inventeurs d'un procédé, où l'on emploie pour intermède le carbonate de chaux.

Le citoyen Leblanc, par une lettre qu'il nous a adressée, réclame contre l'expression dont nous nous sommes servis. Il nous a communiqué un acte passé entre lui et le citoyen Dizé, le 15 janvier 1791, en l'étude de Briehard, notaire, dont voici les dispositions principales.

Les sieurs Leblanc et Dizé, propriétaires chacun, ainsi qu'ils le reconnoissent; savoir, ledit sieur Leblanc, d'un procédé pour la fabrication de la soude, par la décomposition du sel marin; et le sieur Dizé, d'un procédé pour la fabrication d'un blanc de plomb, plus économique que ne le sont les procédés connus; les secrets desquels procédés, lesdits susnommés se proposent de faire valoir ensemble et conjointement, par l'établissement d'une manufacture, lorsqu'ils auront trouvé à former une société d'intéressés à cette entreprise et les fonds nécessaires; lesquels, pour assurer à chacun les droits qui lui appartiennent, et prévenir toute contestation que des événements imprévus pourroient faire naître, sont, par ces présentes, convenus, et ont arrêté entr'eux ce qui suit; c'est à savoir:

Art. 1<sup>er</sup>. Que lesdits sieurs Leblanc et Dizé reconnoissent que leur intention est de faire la distinction du procédé de chacun d'eux; et, en conséquence, ils conviennent, qu'au lieu de partager également entr'eux la part des bénéfices nets que la société future aura stipulés pour eux, comme auteurs, ce partage, au contraire, se fera entre les sieurs Leblanc et Dizé, en raison des bénéfices résultans des procédés appartenans à chacun d'eux etc.

Nous devons au citoyen Leblanc de publier sa réclamation. L'association de ce citoyen, avec le citoyen Dizé, motive suffisamment l'expression dont nous nous sommes servis; nous n'avions point alors connoissance de l'acte mentionné ci-dessus; nous savions d'ailleurs que le citoyen Dizé, élève du citoyen Darcet, est avantageusement connu par ses talens, et que la chimie lui doit plusieurs autres découvertes utiles.

## DESCRIPTION

*Des mines de mercure du Palatinat et du pays de Deux-Ponts.*

AVANT de faire connoître les mines de mercure, du Palatinat et du pays de Deux-Ponts, que la valeur des armées Françaises a mis au pouvoir de la République, il ne sera pas inutile de jeter un coup d'œil général sur la chaîne entière des Vosges.

L'Alsace et le Palatinat, et toute la vallée du Rhin, entre la forêt noire et les Vosges, paroissent avoir formé autrefois un lac, dont l'entrée étoit peut-être entre les Vosges et le Jura, c'est à-dire, à Haudincourt, sur la route de BÉFORT à Blamont, où l'on a, d'un côté, les contreforts du Jura, et de l'autre, c'est-à-dire du côté de BÉFORT, l'extrémité des Vosges. BÉFORT lui-même est bâti sur des rocs de grès, et entre cette ville et Haudincourt, il y a des collines de brèches calcaires disposées par bancs. Les montagnes du Jura sont de calcaire primitif; celles des Vosges sont, en grande partie, de pierre de sable rouge, dont les bancs sont, pour l'ordinaire, stratifiés horizontalement, et où l'on retrouve des galets roulés jusque dans les cimes les plus élevées.